

31 juillet 2015

Original: anglais

(15-3960) Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

SUPPRESSION DE LISTES WEB D'ÉTABLISSEMENTS CANADIENS EXPORTANT DES PRODUITS DU BOIS

COMMUNICATION DU CANADA

La communication ci-après, reçue le 30 juillet 2015, est distribuée à la demande de la délégation du <u>Canada</u>.

- 1. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est l'organisation nationale de protection des végétaux du Canada, affiche sur son site Web des listes d'établissements approuvés par ses services pour l'exportation de produits du bois dans le respect des exigences phytosanitaires d'importation de certains partenaires commerciaux. Ces listes comprennent des établissements produisant:
 - a. du thuya géant (Thuja plicata) écorcé;
 - b. du bois de conifères scié traité à la chaleur;
 - c. des emballages en bois conformes aux exigences de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 15: *Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international.*
- 2. Par suite d'un réexamen complet de ces programmes, l'ACIA supprimera ces listes pour le 31 août 2015.
- 3. Les pays qui souhaitent obtenir des renseignements au sujet des établissements canadiens approuvés exportant des produits du bois peuvent s'adresser au Point de contact officiel pour le Canada à: ippc-contact@inspection.gc.ca.
- 4. Les renseignements relatifs aux programmes de certification des exportations du Canada pour les produits du bois continuent d'être affichés à: http://www.inspection.gc.ca/plants/forestry/exports/eng/1300380523318/1300380612246.